



Siryae

Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau
Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910
Tel : 01.34.94.67.71 – Fax : 01.34.87.29.66 - Mail : contact@siryae.fr
SIRET N° : 200 063 048 00017

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 14/03/2023

ID : 078-200063048-20230314-D670_2023-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : D670-2023– Programme de travaux 2023

LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 7 MARS 2023 À 19H00

Date de convocation : 20 février 2023	Membres présents : 37
Nombre de délégués en exercice : 54	Nombre de pouvoirs : 2
	Nombre total de votes : 39

L'an deux mille vingt-trois, le 7 mars à dix-neuf heures, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la salle communale – 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Bruno ECORCHEVELLE	X	
AUTEUIL-LE-ROI	Caroline MURET	X	
AUTOUILLET	Geoffrey LECLERQ		X
BAZAINVILLE	Sylvain GOEFFIC	X	
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	Jean-Claude CLAIRET	X	
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	X	
BEYNES	Patricia CHARTON		X
BOINVILLIERS	Jacques NEDELLEC	X	
BOISSY-SANS-AVOIR	Muriel BALMELLE	X	
FLEXANVILLE	Didier SAUSSAY	X	
GALLUIS	Sébastien BOULANGER	X	
GAMBAIS	Jérôme DUCHEMIN	X	
GARANCIÈRES	Christian LORINQUER	X	
GOUPILLIÈRES	Pierre DESLANDES	X	
GROSROUVRE	Angèle LAINE	X	
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Thomas MANGELLE-TOUYA		X
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Pascale BOURION	X	
LE MESNIL-SAINT-DENIS	Éric LE LANDAIS	X	

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 14/03/2023

Berger
Levrault

ID : 078-200063048-20230314-D670_2023-DE

LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Jacques FOURNIER		
LES MESNULS	Gérald BOHY		X
LÉVIS-ST-NOM	Valérie ALLEAUME		X
MARCQ	Franck LEGRAND	X	
MAREIL-LE-GUYON	Luc LASKRI	X	
MAREIL-SUR-MAULDRE	Nathalie CAHUZAC	X	
MAULETTE	Marie-France ROBERT		X
MÉRÉ	Simon COULOMBEL	X	
MILLEMONT	Jean-Michel CUISINIER	X	
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON		X
MONTAINVILLE	Jean-Luc BOT	X	
MONTFORT-L'AMAURY	Patrick LEMAITRE		X
NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU	Bruno CAUQUIL		X
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON	X	
ORGERUS	Claude MURET	X	
OSMOY	Jérôme DURAND	X	
PRUNAY-LE-TEMPLE	Guillaume MANGIN	X	
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE		X
ROSAY	Jean-Pierre BILARD		X
SAINT-FORGET	Marc GOURDON	X	
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Jacques DELEPOULLE	X	
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Claude HELIE	X	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Ludovic GRANDJEAN	X	
SAINT-REMY-L'HONORE	Gérard BUISSON	X	
SAULX-MARCHAIS	Claude PHILIPPE	X	
TACOIGNIÈRES	Alain PIERRE	X	
THOIRY	David RYBA		X
VICQ	Yann ROBERT	X	
VILLIERS-LE-MAHIEU	Robert RIVOIRE		X
VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Laurence BÂCLE	X	
S.Q.Y.	Frédéric PELEGRIN		X
(Élancourt - Magny-les-Hameaux)	Denis VERGNIAULT		X

RAMBOUILLET TERRITOIRES (Gambaiseuil - Le Perray-en-Yvelines - Les Essarts-le-Roi - Vieille-Eglise-en-Yvelines)	Roland BOSCHER	Envoyé en préfecture le 14/03/2023	
	Jean-Louis BARON	Reçu en préfecture le 14/03/2023	
	Philippe GAULTIER	Publié le 14/03/2023	
	François PETIPAS	ID : 078-200063048-20230314-D670_2023-DE	
		X	
			X

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Patricia CHARTON, représentant la Commune de BEYNES donne pouvoir à Madame Nathalie CAHUZAC, représentant la Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE.

Monsieur Gérard BUISSON, représentant la Commune de SAINT-RÉMY-L'HONORÉ donne pouvoir à Monsieur Guy PÉLISSIER, représentant la Commune de BÉHOUST.

Monsieur Didier SAUSSAY, représentant la commune de Flexanville, est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet : D670-2023– Programme de travaux 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant la nécessité de déterminer le programme de travaux 2023,

Monsieur le Président présente la liste des travaux retenus lors du Bureau Syndical du 13 février 2023 dans le cadre du programme 2023 :

Commune - adresse	€ HT	€ TTC
Bazainville - Route du Breuil - Côté Bourg	288 000	345 600
Galluis - Route de Montfort et de Maison Rouge	200 000	240 000
Goupillières - Chemin des Marchands	121 000	145 200
Neauphle-le-Vieux - Rue de Versailles	241 000	289 200
Orgerus - Place des Halles - Rue des Écoles	294 000	352 800
Osmoy - Place du Château	86 000	103 200
Saint-Germain-de-la-Grange - Rue de la Mairie (du poteau incendie place Alphonse Mainguet au carrefour avec la rue des Meulantais)	72 000	86 400
Total :	1 302 000	1 562 400

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- La réalisation des travaux énoncés comme suit s'élevant à la somme de 1 302 000,00 € HT soit 1 562 400,00 TTC.
- De donner tous pouvoirs au Président pour :
 - Inscrire le programme de travaux au titre de l'exercice 2023 et prévoir les dépenses au Budget Primitif 2023,
 - Signer le bon de commande à l'entreprise SOGEA Ile de France Hydraulique, mandataire du groupement titulaire du marché de travaux,
 - Assurer la maîtrise et l'entretien des ouvrages,
 - Et en général accomplir toutes formalités qui seraient la suite ou la conséquence de la délibération susvisée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Béhoust, les jour, mois et an ci-dessus,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Président
Guy PÉLISSIER



Le secrétaire de séance
Didier SAUSSAY

La présente délibération peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.